



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-92

Séance du 22 Décembre 2023

Date de convocation : 18/12/2023 L'an 2023, le 22 Décembre à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 09/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 14/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 9/17
Pouvoirs : 5/17
Excusés : 3/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme QUINTON ; M.
BRUN ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ; M. OREAL ; Mme
MAUDUIT et Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le MAIRE à Mme MOUSSOUNI ; Mme DARIES à Mme SERRA ;
Mme BLET à M. BRUN ; Mme LEVAVASSEUR à Mme MAUDUIT
et Mme CANNE à M. MUSSARD.

Étaient absents excusés : M. PIERRE ; M. FLEISCH et Mme BECARD.

Tome 1 - N°23-92 - OBJET : Convention d'engagements réciproques entre le CCAS de la ville de Tours et l'association nationale pour le déploiement du Service Civique Solidarité Séniors (AND-SC2S) pour l'accueil de 8 jeunes volontaires en service civique solidarité séniors en EHPAD.

L'engagement des jeunes en Service Civique peut apporter une contribution à la mobilisation nationale que la réalité de l'isolement requiert, en apportant aux personnes âgées – à domicile comme en structure d'accueil collectif – une présence professionnelle, en participant au développement de nouvelles activités, en développant des liens collectifs et individuels, en créant des relations intergénérationnelles, et en apportant un appui aux équipes de l'EHPAD et de bénévoles.

Le Service Civique Solidarité Seniors (SC2S), qui a pu voir le jour début 2021 grâce au soutien de l'Institution de Retraite Complémentaire Malakoff Humanis, est devenu depuis

août 2022 un programme « mutualisé » du régime Agirc-Arrco, dans lequel l'ensemble des Institutions de Retraite Complémentaire relevant de l'Agirc-Arrco se mobilise, pour accompagner la consolidation de la solidarité intergénérationnelle nécessaire à l'avenir du régime comme à l'avenir de notre société toute entière.

C'est dans ce cadre que la mobilisation nationale et collective des acteurs pour le déploiement d'un Service Civique de qualité contre l'isolement des personnes âgées, a pour objectifs de :

- rompre l'isolement et favoriser l'autonomie des personnes âgées, par des interventions prioritairement à domicile, mais aussi en établissement,
- aider les personnes âgées à bien vieillir,
- promouvoir les métiers du grand âge : favoriser l'insertion des jeunes et promouvoir le Service Civique comme parcours de découverte des métiers du grand âge.

Pour cette nouvelle campagne, l'agrément du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, pour l'accueil des 8 jeunes est accordé à l'association nationale pour le déploiement du Service Civique Solidarité Séniors (AND-SC2S) qui gèrera toute la partie administrative allant de la publicité de l'offre de mission jusqu'à la gestion administrative des contrats. Le CCAS s'engage à favoriser et valoriser l'intégration de ces jeunes en EHPAD et prendra en charge le paiement de la prestation de subsistance des volontaires dont le montant est fixé, au 1^{er} juillet 2023, à 113.02 euros mensuels. Pour rappel, le volontaire perçoit aussi une indemnité par l'agence de services et de paiement à hauteur de 496.94 euros.

Le recrutement des huit jeunes volontaires en services civiques (2 par site) est prévu du 1^{er} février 2024 au 31 juillet 2024 et toujours dans un objectif d'un accompagnement au quotidien des résidents : échanges autour de l'actualité, de lectures diverses, promenade, aide à l'accompagnement aux repas, activités manuelles... Le jeune volontaire en service civique bénéficiera de formations d'accompagnement autour des métiers du grand âge, sur la connaissance et la présentation de soi, sur des échanges de pratiques qui porteront notamment sur son projet d'avenir. Par ailleurs, un tuteur sera désigné sur chaque site pour les deux jeunes en service civique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration autorisent le Président ou son représentant à signer la convention d'engagement réciproque avec l'association nationale pour le déploiement du Service Civique Solidarité Séniors (AND-SC2S) portant sur l'accueil de 8 jeunes volontaires en service civique solidarité séniors en EHPAD.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation



La Directrice

Caroline MACIAG